



SIA R gion Est de Clermont-Ferrand

Rapport annuel sur le Prix et la Qualit  du Service public de l'assainissement collectif

Secteur DSP

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et   la qualit  du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice pr sent  conform ment   l'article L2224 - 5 du code g n ral des collectivit s territoriales et au d cret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la r glementation en vigueur, la d finition et le calcul des diff rents indicateurs peut  tre obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service	4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)	5
1.4. Nombre d'abonnés	5
1.5. Volumes facturés	6
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	16
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	16
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	17
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	17
2.1. Modalités de tarification	17
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)	20
2.3. Recettes	22
3. Indicateurs de performance	23
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	23
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	24
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	26
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	26
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	26
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	27
4. Financement des investissements	28
4.1. Montants financiers	28
4.2. Etat de la dette du service	28
4.3. Amortissements	28
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	29
4.5. Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	29
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	30
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	30
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	30
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	31

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : secteur DSP
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Billom, Bouzel, Chas, Chauriat, Chavaroux, Espirat, Lempdes, Lussat, Malintrat, Martres d'Artière, Mur-sur-Allier, Pont-du-Château, Pérignat es Allier, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint Julien de Coppel, Vassel, Vertaizon.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : (tableau ci-dessous) Non

Communes adhérentes	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Billom	08/06/2018
Bouzel	2010
Chas	12/12/2023
Chauriat	12/12/2023
Chavaroux	15/05/2008
Espirat	12/12/2023
Lempdes	06/09/2007
Lussat	02/06/2008
Malintrat	20/04/2007
Martres d'Artière	04/06/2008
Mur sur Allier	12/12/2023
Pont du Château	27/02/2009
Pérignat-Es-Allier	12/12/2023
Saint-Bonnet-lès-Allier	12/12/2023
Saint Julien de Coppel	12/12/2023
Vassel	12/12/2023
Vertaizon	12/12/2023

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 3 juillet 2019 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par SPL**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SEMERAP
- Date de début de contrat : 01/01/2021
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2032
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/07/2022	<p>Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif pour les motifs principaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du coût de l'énergie électrique, - Augmentation du coût des produits de traitements (chaux, chlorure ferrique), - Intégration des quantités de chlorure ferrique et de polymère pour la station de Billom, - Intégration des charges d'exploitation du poste de relèvement rue sous la Torre à Pérignat sur Allier (temps d'hydrocurage, d'exploitation, de surveillance, de maintenance électromécanique et coût de l'énergie électrique), - Intégration de frais de couverture des impayés, - Intégration de charges liées à l'URSAFF, - Augmentation des frais de structure.
2	01/01/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la part fixe de la redevance SEMERAP pour préserver la pérennité de la Société Publique Locale.

- Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement, surveillance et entretien des installations - La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service - La continuité du service avec un service d'astreinte 24h/24
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des collecteurs, postes de refoulement, station de traitement des eaux usées
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des équipements électromécaniques
Prestations particulières	<ul style="list-style-type: none"> - Curage hydrodynamique - Traitement des boues

1.3. Estimation de la population desservir (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 40 539 habitants au 31/12/2024 (43 060 habitants au 31/12/2023).

Communes	Ratio habitant/abonné	Nombre d'abonnés assainissement collectif 2024	Population desservie (valeur arrondie)
Billom	1,75	2 819	4 933
Bouzel	2,15	320	688
Chas	1,86	201	374
Chauriat	1,79	936	1 675
Chavaroux	2,00	235	470
Espirat	1,98	219	433
Lempdes	1,91	4 637	8 857
Lussat	1,93	459	886
Malintrat	1,94	553	1 073
Martres d'Artière	2,17	934	2 027
Mur sur Allier	1,86	1 744	3 244
Pont du Château	1,76	6 019	10 593
Pérignat-Es-Allier	2,22	694	1 541
Saint Bonnet Les Allier	2,15	181	389
Saint Julien de Coppel	1,92	316	607
Vassel	1,95	139	271
Vertaizon	1,87	1 325	2 478
Total		21 731	40 539

Commentaire : Calcul : ratio habitant/abonné multiplié par le nombre d'abonné en assainissement collectif.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 21 731 abonnés au 31/12/2024 (21 373 abonnés au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Billom	2 777	2 819	1,51
Bouzel	317	320	0,95
Chas	201	201	0,00
Chauriat	921	936	1,63
Chavaroux	233	235	0,86
Espirat	216	219	1,39
Lempdes	4 300	4 637	7,84
Lussat	454	459	1,10
Malintrat	544	553	1,65
Martres d'Artière	927	934	0,75
Mur sur Allier	1 697	1 744	2,77
Pont-du-Château	5 889	6 019	2,21
Pérignat-Es-Allier	673	694	3,12
Saint-Bonnet-lès-Allier	180	181	0,55
Saint Julien de Coppel	289	316	9,34
Vassel	139	139	-0,71
Vertaizon	1 616	1 325	-18,00
Total	21 373	21 731	1,55

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 21 901.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 64,67 abonnés/km au 31/12/2024 (63,99 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,86 habitants /abonné au 31/12/2024 (2,01 habitants /abonné au 31/12/2023).

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 765 247	1 732 421	-1,86
Abonnés non domestiques	-	-	-
Total des volumes facturés aux abonnés	1 765 247	1 732 421	-1,86

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m ³
Import boues extérieures de STEU :	
Chas	54,00
Culhat	30,00
Espirat	69,00
Joze	63,00
Ravel	105,00
Reignat Bourg	15,00
Reignat Vionnes	15,00
Saint Dier d' Auvergne	64,00
Saint Jean des Ollières	10,00
Sous total Import boues extérieures de STEU	425,00
Sous total Import de matières de vidange	38,00
Total des volumes importés	446,00

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2024 (4 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et de transfert

Le réseau de collecte et de transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 94,60 km de réseau unitaire hors branchements (96,62 km en 2023),
- 242,05 km de réseau d'eaux usées strictes hors branchements (237,77 km en 2023).
-

Soit un linéaire de 336,65 km de réseau de collecte et de transfert dont 28,10% de type unitaire ;

- 17,86 km de conduite de refoulement,

Soit un linéaire total de 354,51 km de réseau de collecte, de transfert et de refoulement ;

- 7 422 regards de visites,
- 6 640 regards de branchements,
- 27 surverses,
- 170 déversoirs d'orage,
- 15 dessableurs,
- 26 postes de refoulement,
- 1 ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie de 2 500 m² de stockage et situé à la station d'épuration des Madeleines à Pont du Château.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 7 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

- STEU des Madeleines à Pont du Château d'une capacité de 30 000 EH,
- STEU des Varennes à Billom d'une capacité de 5 000 EH,
- STEU du Bourg de Bouzel d'une capacité de 600 EH,
- STEU du Bourg de Chas d'une capacité de 213 EH,
- STEU du Bourg d'Espirat d'une capacité de 500 EH,
- STEU St Julien de Coppel d'une capacité de 900 EH,
- STEU du Bourg de Vassel d'une capacité de 400 EH,

STEU N°1 des Madeleines
Code Sandre de la station : 0463284S0002

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service				01/01/2005								
Commune d'implantation				Pont-du-Château (63284)								
Lieu-dit				Les Madeleines								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				30 000								
Nombre d'abonnés raccordés				17 023								
Nombre d'habitants raccordés				31 692								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				6 000								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 19/06/2012 et arrêté national du 22/06/2007									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				L'Allier					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)				
DBO ₅			24		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			94				
DCO			125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			80				
MES			35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			90				
NGL			15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			70				
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Ph					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt			2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			85				
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			3,67	98,2	29,5	94,5	3,5	99	12,2	80,8	0,6	91

STEU N°2 des Varennes à Billom
Code Sandre de la station : 0463040S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien								
Date de mise en service				17/11/2008								
Commune d'implantation				Billom (63040)								
Lieu-dit				La Guelle								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				5 000								
Nombre d'abonnés raccordés				2 819								
Nombre d'habitants raccordés				4 933								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				2 213								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 18/07/2007									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				Ruisseau de l'Angaud					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)				
DBO5			25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			91				
DCO			125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			78				
MES			35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			92				
NGL			10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			91				
Pt			1,5		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			92				
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			2,46	98,5	21,1	95,5	4,46	98,3	4,72	89,8	0,36	93,8

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique.

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Les seuils fixés ont été respectés pour l'ensemble des paramètres ainsi que pour le phosphore soit en termes de concentration ou de rendement.

STEU N°3 du Bourg de Bouzel
Code Sandre de la station : 0463049S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service				28/04/2003								
Commune d'implantation				Bouzel (63049)								
Lieu-dit												
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				600								
Nombre d'abonnés raccordés				320								
Nombre d'habitants raccordés				688								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				90								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				Fossé puis le Jauron					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO			200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			6	95,4	43	90,4	11	90,8	-	-	-	-

STEU N°4 du Bourg de Chas
Code Sandre de la station : 0463096S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien								
Date de mise en service				01/08/1993								
Commune d'implantation				Chas (63096)								
Lieu-dit												
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				213								
Nombre d'abonnés raccordés				201								
Nombre d'habitants raccordés				374								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				42								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				Ruisseau le Bourbon puis le Jauron					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)				
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
DCO			200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
MES					<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		50				
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			11,5	90	69,5	75,6	28	-	-	-	-	

STEU N°5 du Bourg d'Espirat
Code Sandre de la station : 0463154S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien								
Date de mise en service				01/05/1993								
Commune d'implantation				Espirat (63154)								
Lieu-dit												
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500								
Nombre d'abonnés raccordés				219								
Nombre d'habitants raccordés				433								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				75								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				Le Jauron					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)				
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
DCO			200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
MES					<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		50				
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Non			120	53,8	265	47,8	100	54,5	-	-	-	-

STEU N°6 St Julien de Coppel
Code Sandre de la station : 0463368S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien								
Date de mise en service				04/09/2007								
Commune d'implantation				Saint-Julien-de-Coppel (63368)								
Lieu-dit				Contournat								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				900								
Nombre d'abonnés raccordés				316								
Nombre d'habitants raccordés				607								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				135								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				Le Ranquet					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)				
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
DCO			200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
MES					<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		50				
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			7,8	93,8	54	83,2	11,5	94,4	-	-	-	-

STEU N°7 du Bourg de Vassel
Code Sandre de la station : 0463445S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				25/04/2018							
Commune d'implantation				Vassel (63445)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés				139							
Nombre d'habitants raccordés				271							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				75							
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015								
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface				
			Nom du milieu récepteur				Fossé puis le Jauron				
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)			
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO			200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES					<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées pas l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l
Oui			5	96,9	35	93,1	6,8	97,3	-	-	-

1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration des Madeleines à Pont du Château (Code Sandre : 0463284S0002)	634,10	571,90
Station d'épuration des Varennes à Billom (Code Sandre : 0463040S0001)	53,17	56,60
Station d'épuration du Bourg de Bouzel (Code Sandre : 0463049S0001)	0,00	0,00
Station d'épuration du Bourg de Chas (Code Sandre : 0463096S0001)	0,94	0,94
Station d'épuration du Bourg d'Espirat (Code Sandre : 0463154S0001)	2,55	2,55
Station d'épuration St Julien de Coppel (Code Sandre : 0463368S0001)	0,00	0,00
Station d'épuration du Bourg de Vassel (Code Sandre : 0463445S0001)	0,00	0,00
Total des boues produites	690,76	631,99

Commentaire :

Les boues produites par l'agglomération d'assainissement de Pont du Château représentent 559,40 tMS en 2024.

D'autre part, la station des Madeleines reçoit des boues de stations extérieures au syndicat. La production de ces boues représente 12,5 tMS. La quantité de boues produites sur l'année 2024 est donc de 571,90 tMS (559,40 tMS + 12,5 tMS).

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration des Madeleines à Pont du Château (Code Sandre : 0463284S0002)	589,00	559,40
Station d'épuration des Varennes à Billom (Code Sandre : 0463040S0001)	77,50	75,14
Station d'épuration du Bourg de Bouzel (Code Sandre : 0463049S0001)	26,08	16,70
Station d'épuration du Bourg de Chas (Code Sandre : 0463096S0001)	0,94	1,18
Station d'épuration du Bourg d'Espirat (Code Sandre : 0463154S0001)	2,55	1,18
Station d'épuration St Julien de Coppel (Code Sandre : 0463368S0001)	0,00	0,00
Station d'épuration du Bourg de Vassel (Code Sandre : 0463445S0001)	0,00	0,00
Total des boues produites	696,07	653,60

2. Tarifification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	500 €	500 €
Participation aux frais de branchement	-	-
Redevances assainissement collectif	Voir les tableaux ci-dessous	

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Billom, Bouzel, Chauriat, Chas, Chavaroux, Lempdes, Lussat, Malintrat, Martres d'Artière, Mur sur Allier, Pont du Château, Saint bonnet es Allier, Saint Julien de Coppel, Vassel, Vertaizon.		Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	12,00	14,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
		0,70	0,75
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	25,19	25,19
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
		0,81079	0,82780
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m ³	0,16	0,08

Tarifs Espirat		Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	12,00	14,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,60	0,75
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	25,19	25,19
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,81079	0,82780
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (%) ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m ³	0,16	0,08

Tarifs Pérignat sur Allier		Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (part SIAREC)	12,00	14,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ (part SIVOM ALBARET)	1,59	1,59
	Prix au m ³ (part SIAREC)	0,40	0,45
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	25,19	25,19
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,12942	0,13217
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (%)	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m ³	0,16	0,08

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes

- Délibération du 12/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2024.
- Délibération du 14/04/2021 effective à compter du 14/04/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 10/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant par avenant la révision des tarifs au contrat de délégation d'affermage du service d'assainissement collectif SEMERAP CT-0131.

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Billom, Bouzel, Chauriat, Chas, Chavaroux, Lempdes, Lussat, Malintrat, Martres d'Artière, Mur sur Allier, Pont du Château, Saint bonnet es Allier, Saint Julien de Coppel, Vassel, Vertaizon.	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	12,00	12,00	0,00
Part proportionnelle	84,00	90,00	7,14
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	96,00	102,00	6,25
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	25,19	25,19	0,00
Part proportionnelle	97,29	99,34	2,11
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	122,48	124,53	1,67
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	9,60	-50,00
TVA	23,77	23,61	-0,67
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,97	33,20	-22,74
Total	261,45	259,73	-0,66
Prix TTC au m³	2,18	2,16	-0,92

Facture type Espirat	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	12,00	12,00	0,00
Part proportionnelle	72,00	90,00	25,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,00	102,00	21,43
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	25,19	25,19	0,00
Part proportionnelle	97,29	99,34	2,11
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	122,48	124,53	1,67
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	9,60	-50,00
TVA	22,57	23,61	4,61
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41,77	33,20	-20,52
Total	248,25	259,73	4,62
Prix TTC au m³	2,07	2,16	4,35

Facture type Pérignat sur Allier	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	12,00	14,00	16,66
Part proportionnelle	238,80	244,80	2,51
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	250,80	258,80	3,19
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	25,19	25,19	25,19
Part proportionnelle	15,53	15,86	2,12
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	40,72	41,05	0,81
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	9,60	-50,00
TVA	31,07	30,94	-0,42
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,27	40,54	-19,35
Total	341,79	340,39	-0,41
Prix TTC au m³	2,85	2,84	-0,35

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m ³	Prix au 01/01/2025 en €/m ³
Billom	2,18	2,16
Bouzel	2,18	2,16
Chas	2,18	2,16
Chauriat	2,18	2,16
Chavaroux	2,18	2,16
Espirat	2,07	2,16
Lempdes	2,18	2,16
Les Martres-d'Artière	2,18	2,16
Lussat	2,18	2,16
Malintrat	2,18	2,16
Mur-sur-Allier	2,18	2,16
Pérignat sur Allier	2,85	2,84
Pont-du-Château	2,18	2,16
Saint-Bonnet-lès-Allier	2,18	2,16
Saint Julien de Coppel	2,18	2,16
Vassel	2,18	2,16
Vertaizon	2,18	2,16

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette (HT)	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement, régularisation	1 424 181,45	1 550 000,00	8,83
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	74 750,00	146 500,00	95,98
Recette contrôle de raccordement	23 730,00	81 390,00	342,98
Recette pour boues importées, location terrain, vente eau industrielle	1 914,24	1 078,73	-43,65
Total des recettes	1 524 575,69	1 778 968,73	16,68

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette (HT)	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement régularisation	1 435 215,58	1 786 128,52	24,45
Recettes pour boues importées	(non communiqué)	(non communiqué)	-
Utilisation du renouvellement programmé	0,00	0,00	0,00
Reprises et provisions client	13 809,00	(non communiqué)	-
Total des recettes	1 449 024,58	1 786 128,52	23,26

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 3 613 324,20 € HT.

Calculé comme suit :

277 195,68 € HT (redevance Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la modernisation des réseaux de collecte) + 1 786 128,52 € HT (total des recettes de vente d'eau de l'exploitant) + 1 550 000,00 € HT (total des recettes de vente d'eau de la collectivité).

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, 21 731 abonnés sont desservis pour 21 901 abonnés potentiels. Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **99,22 %**.

Commentaire :

Actuellement, les parcelles constructibles dans les PLU ont une superficie inférieure à 700 m². Nous avons pris comme base une superficie de terrain constructible de 400 m² pour calculer le taux de desserte 2024. Les surfaces constructibles ont été réactualisées avec les données des PLU et PLUi.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		72%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	86%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	89,%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	83

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83 pour l'exercice 2024 (83 pour l'exercice 2023).

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEU des Madeleines de Pont du Château	1 204,16	100	100
STEU des Varennes de Billom	178,56	100	100

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j - exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEU des Madeleines de Pont du Château	1 204,16	100	100
STEU des Varennes de Billom	178,56	100	100

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j - exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
STEU des Madeleines de Pont du Château	1 204,16	100	100
STEU des Varennes de Billom	178,56	100	100

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	571,90
	<input type="checkbox"/> Non conforme	-
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	91,84
	<input type="checkbox"/> Non conforme	-
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	-
	<input type="checkbox"/> Non conforme	-
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2,36
	<input type="checkbox"/> Non conforme	-
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		666,10

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

4. Financement des investissements

4.1 *Montants financiers*

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers en € TTC des travaux pendant le dernier exercice budgétaire	1 525 121,89	929 193,30
Montants des subventions en €	85 328,80	628 591,44

4.2 *Etat de la dette du service*

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31/12/N (montant restant dû en €)	928 147,60	785 323,13
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	141 663,26
	en intérêts	13 714,24

4.3 *Amortissements*

Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 1 357 119,26 € (1 284 520,85 € pour l'exercice 2023).

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnel des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en € TTC
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue de la Poste à Lussat	180 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement rue de la Croze à Malintrat	200 000,00
Extension de la station d'épuration des Madeleines à Pont du Château	10 000 000,00

4.5 Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels des travaux en € TTC
Réhabilitation de la STEU de Chas	2025	580 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue de Concourt, impasse de la Forge, rue du Coin, rue du Jauron, rue des Nobles rue de Moissat à Bouzel	2024-2025-2026	530 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue Radegonde, rue du Tisserand, rue des Ecoles, rue Jean Baptiste Farnoux, rue du Coin, rue de Chantemerle et rue de Ruliade à Chauriat	2024-2025-2026	820 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement du village de Contournat à Saint Julien de Coppel (phase 2)	2025	180 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue de Riom et rue de la Forge à Lussat	2025	200 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement chemin de la Garde à Pérignat	2025	180 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue des Teilleurs, rue de Lin et passage des Allouches	2025-2026	380 000,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
ETAT NEANT	-

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	40 539
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	631,99
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,16
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] Pérignat sur Allier	2,84
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,22 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	83
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (agglomération de Pont du Château)	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (agglomération de Billom)	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0